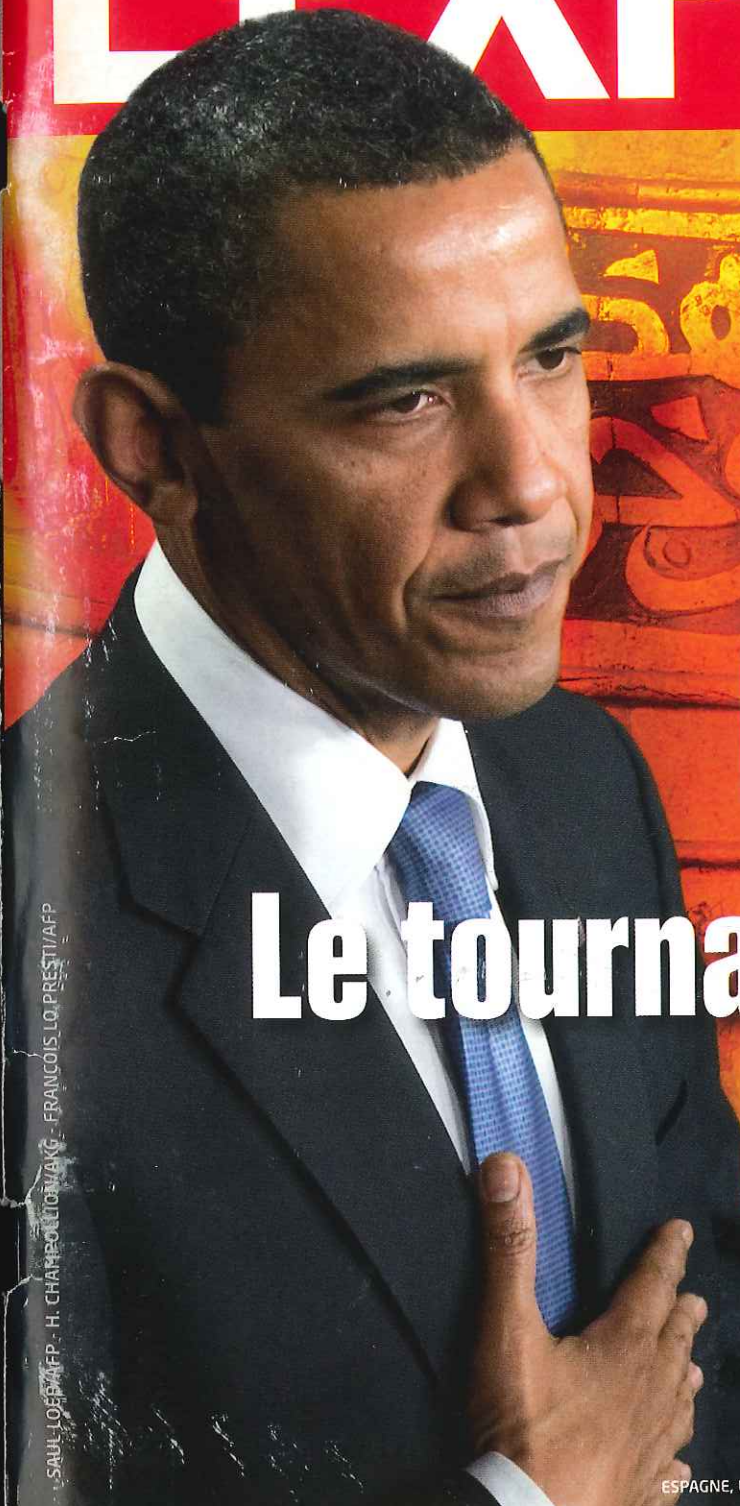


L'EXPRESS

> WWW.LEXPRESS.FR



Islam et Occident

Le tournant historique

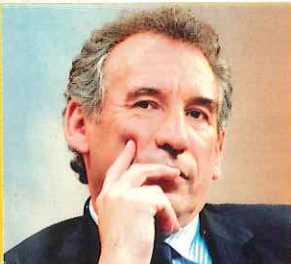
- L'effet Obama, par Amin Maalouf
- La solitude d'Israël
- Le danger iranien

SAMUËL LOEWENFELD - H. CHAMPOLIVANG - FRANÇOIS LO. PRESTI/AFP

ESPAGNE, LUXEMBOURG : 4 € • DOM : 3,50 € • SUISSE : 6,8 CHF

EXPRESS ROULARTA

M 01722 - 3023 - F : 3,50 €



Bayrou est-il fini ?

Les dessous d'un fiasco

CLÉRY - Avocats

Ne rien laisser au hasard et tout mettre en œuvre pour gagner

Spécialisé en droit de la propriété intellectuelle depuis plus de 25 ans, et animé d'une farouche volonté de gagner les combats qu'il mène pour le compte de ses clients, Alain Cléry est reconnu comme un avocat compétent, minutieux et pugnace, qui se qualifie lui-même de « mauvais perdant »... À bon escient : car il adore les défis et les dossiers complexes ou apparemment perdus d'avance, et n'aime rien tant qu'allier la rigueur et la créativité pour dénouer les problèmes qui lui sont soumis.



Un des succès du Cabinet : après le refus de l'OHMI, l'obtention, devant le Tribunal de Première Instance des Communautés Européennes (Luxembourg), de l'enregistrement d'une marque tridimensionnelle constituée de la nouvelle forme d'une bouteille d'eau minérale bien connue.

UN POSITIONNEMENT À LA FOIS TRADITIONNEL ET NOVATEUR

Après avoir été formé au début des années 1980 dans le plus prestigieux Cabinet de droit de la propriété industrielle de l'époque, puis dans un Cabinet de droit des affaires renommé, Alain Cléry a débuté sa carrière professionnelle en étant, entre autres, l'avocat des Schtroumpfs et de la Mission du Bicentenaire de la Révolution Française. Il a par ailleurs été conduit à mettre en œuvre une procédure de saisie contrefaçon de brevet à 80 m sous terre pour le compte d'un très gros acteur du BTP, sur le chantier du tunnel sous la Manche à l'époque en cours de construction. Il assiste et défend aujourd'hui des clients généralement leaders dans leur domaine, notamment dans l'agro-alimentaire, la communication (presse écrite, radios), les arts appliqués, les arts de la table, la décoration-design, les cosmétiques, ...

Qu'il s'agisse de marques, de brevets, de droit d'auteur, de dessins et modèles, de droits voisins, de nom patronymique, de logiciels, d'appellations d'origine et d'indications de provenance, le champ d'intervention du Cabinet CLÉRY - AVOCATS couvre l'ensemble du droit de la propriété intellectuelle, outre les questions de concurrence déloyale, tant aux niveaux du conseil et/ou de la stratégie que du contentieux. Mais il sait aussi recourir à la procédure pure ou aux autres domaines du droit (notamment au droit administratif ou au droit pénal) pour conforter ses dossiers et optimiser les chances de succès.

Le Cabinet est également consulté « en amont » par ses clients sur leurs projets (nouveaux produits, nouvelles marques, nouveaux packagings, ...), afin d'en valider la faisabilité juridique ou, le cas échéant, préconiser la conduite à tenir (modifications du projet, procédures préventives à engager, rachats à opérer, ...).

De façon moins conventionnelle, Alain Cléry a été un des tout premiers avocats à développer une activité d'audit de portefeuilles de marques, notamment pour accompagner des opérations de restructuration d'entreprises (fusion, absorption, cession, « defeasance », ...).



Alain Cléry.

Il développe aussi ses activités en droit du sport, sur les questions relatives au sponsoring, aux licences de marques ou encore à l'« ambush marketing » (il était d'ailleurs le seul avocat à intervenir sur ces sujets au premier « Global Sports Forum » de Barcelone, en mars dernier, aux côtés de grands équipementiers et autres organisateurs ou parrains d'événements sportifs). Il conseille par ailleurs certains sportifs de très haut niveau.

UN CABINET « DE NICHE », AVEC UN ESPRIT D'OUVERTURE

Ne se contentant pas d'être seulement un Cabinet spécialisé, Alain Cléry et son équipe travaillent souvent en collaboration avec certains Cabinets anglo-saxons ayant besoin d'un soutien en propriété industrielle, et qui savent trouver en lui éthique, discrétion et fiabilité. Il développe aussi une activité avec l'Amérique du Sud.

Et à l'heure de la refonte de la profession d'avocat, il n'exclut pas une extension de ses activités et un redéploiement avec d'autres confrères et/ou des Conseils en Propriété Industrielle.

CONTACT

CLÉRY - AVOCATS
146/150 avenue des Champs Elysées
75008 PARIS
Tél. 01 56 59 60 61
E-mail : a.clery@clery-avocats.eu